

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 11

Séance du:04-12-2016

Membres Présents:

- Mr. DJABOU M^{ed} LEKHAMISSI Président P/ I
-Mr. BEN SALEM ABDELAZIZ secrétaire

Ordre du jour:

- Etude des Affaires Disciplinaires
Journée du: 02-12-2016

AFFAIRE 105

Rencontre: ESB//ESD HONNEUR (s) du:02/12/2016

Joueur Exclu:

1/-SOLTANI HICHEM ,LN°1610143 – ESB
Pour Cumul de Carton est (1) un match ferme.

Joueurs Avertis:

1/-LAADJAL BRAHIM ,LN°1610139– ESB
-Avertissement pour C.A.S.
2/-HADEF M^{ED} OUSSAMA ,LN°1610140 – ESB
- Avertissement pour J.D.
3/-LAHAT MOURAD ,LN°1610132– ESB
- Avertissement pour C.A.S.
4/-BARBARI ABDELOUHAB ,LN°1610043– ESD
- Avertissement pour J.D.
5/-NAILI FARES ,LN°1610055– ESD
- Avertissement pour J.D.

AFFAIRE 106

Rencontre: URBB//JSSO HONNEUR (s) du:02/12/2016

JoueursExclus:

1/- BEN DJABALLAH MOHAMED ,LN°1610092– URBB
pour agression Envers adversaire (03) trois matchs fermes plus amende 1500 DA (ART 113 RG FAF).
2/- BOURAFAI HICHEM ,LN°1610301– JSSO
pour agression Envers adversaire (03) trois matchs fermes plus amende 1500 DA (ART 113 RG FAF).

Joueurs Avertis:

1/-BEN DJABALLAH ZAKARIA ,LN°1610033–URBB
Avertissement pour A.J
2/-BOUAKAZ DJOUBIR ,LN°1610041 – URBB
Avertissement pour A.J
3/-BELMABROUK ABDENOUR ,LN°1630035–URBB
Avertissement pour A.J
4/-ZOUAQUI SELAMI ,LN°1610299– JSSO
Avertissement pour .A.J
5/-GHEMRI M^{ED} ALAAEDDINE ,LN°1610296– JSSO
Avertissement pour .A.J.

6/-NOUIOUA AMMAR ,LN°1610298– JSSO
Avertissement pour .A.J

AFFAIRE 107

Rencontre:JRBEH//JSKAN HONNEUR (s)du: 02/12/2016

Joueur Exclu:

1/- BIDA YACINE ,LN°1610351– JSKAN
pour insulte Envers Arbitre (04) quatre matchs fermes plus amende 5000 DA (ART 118 RG FAF).

Joueurs Avertis:

1/-ADJAL DJIHAD ,LN°1630076– JSKAN
- Avertissement pour C.A.S.
2/-DJATTA FARES ,LN°16100512– JRBEH
- Avertissement pour C.A.S.
3/-ZEKRI SALIM ,LN°1630124– JRBEH
- Avertissement pour C.A.S,

AFFAIRE 108

Rencontre: WABL//IROD HONNEUR (s) du:02/12/2016

Joueurs Avertis:

1/-TAIBI SOUFIANE,LN°1610064 – WABL
Avertissement pour J.D.
2/-CHENNI DERADJI ,LN°1610062– WABL
Avertissement pour J.D.
3/-DRIDI MEKI ,LN°1610370– IROD
Avertissement pour J.D.

AFFAIRE 109

Rencontre: JAC //CRBB HONNEUR (s) du:02/12/2016

Joueurs Avertis:

1/-HADI M^{ES} AOUF ,LN°1610281– JAC
- Avertissement pour C.A.S
2/- ABABSSA ALAEDDINE ,LN°1610288 – JAC
- Avertissement pour C.A.S
3/-SALEM MOHAMED ,LN°1610267– CRBB
- Avertissement pour J.D.
4/- LABED ABDELHAFED ,LN°1610260 – CRBB
- Avertissement pour C.A.S.

AFFAIRE 110Rencontre: CSC //ACB P- HONNEUR (s) du:02/12/2016**Joueurs Avertis:**

- 1/-GHEMIDA HAMZA ,LN°1610389– ACB
- Avertissement pour C.A.S
- 2/- BADRI HICHEM ,LN°1610398– ACB
- Avertissement pour C.A.S
- 3/-HANI ABDESMED ,LN°1630085– ACB
- Avertissement pour C.A.S
- 4/- DHAOUI DJAMEL ,LN°1610394– ACB
- Avertissement pour C.A.S
- 5/- BEN ZETTA TAHER AMINE ,LN°1610104 – CSC
- Avertissement pour C.D.(01) un match ferme +1000 (ART 102 RG FAF).

-une amende est infligée au club CSC pour mauvaise organisation plus 5000 DA (ART 132 RG FAF).
-suspension du président HOFRA MOHAMED pour comportement anti sportif envers les officiels six (06) mois fermes de suspension de toute fonction officiel plus 10.000 DA (ART 118 RG FAF).

AFFAIRE 111Rencontre: NAM //MCEL P- HONNEUR (s) du:02/12/2016**Joueur Exclu:**

- 1/- DJIMAOUI ABDELOUADOUD,LN°1610586 -NAM
Cumul de carton (01) match ferme (ART 104 RG FAF)

Joueurs Avertis:

- 1/-GUESBAA ABDELHALIM ,LN°1610587– NAM
- Avertissement pour J.D
- 2/-MEZGHICHE MED SAID ,LN°1610309–MCEL
- Avertissement pour C.A.S
- 3/-BOUBARHANE YUCEF ,LN°1610311– MCEL
- Avertissement pour C.A.S
- 4/-ZEROUAL DJAMELEDDINE ,LN°1610313– MCEL
- Avertissement pour C.A.S
- 5/-HELLAL ABDERAHMANE ,LN°1610319– MCEL
- Avertissement pour J.D

AFFAIRE 112Rencontre: CSZT//UEA P-HONNEUR (s) du:02/12/2016**Joueurs Exclus :**

- 1/-HAMELI ABDEENOUR ,LN°1610156 – UEA
Pour Cumul de carton (01) match ferme (ART 104 RG FAF)
- 2/-BEN SALEM AISSA ,LN°1630294 – CSZT
Pour Cumul de carton (01) match ferme (ART 104 RG FAF)

Joueurs Avertis:

- 1/-SAIDI IMAD EDDINE ,LN°1610218 – CSZT
- Avertissement pour A.J
- 2/-KARDI YUCEF ,LN°1610168 – UEA
- Avertissement pour A.J.

AFFAIRE 113Rencontre: JEA //ESMG P- HONNEUR (s) du:03/12/2016**Joueurs Avertis:**

- 1/- FELLEH MED OUSSAMA,LN°1630204 – JEA
- Avertissement pour A.J
- 2/-DERRIDJ OUSSAMA LN°1630203 – JEA
- Avertissement pour C.D
(01) match ferme PLUS 1000 DA (ART 102 RG FAF)
- 3/-BEN DIHA AMIR LN°1610247– ESMG
- Avertissement pour C.A.S
- 4/-MOUAKI BENANI MED LN°1610249– ESMG
- Avertissement pour J.D
- 5/-SAADA HICHEM LN°1610237– ESMG
- Avertissement pour A.J

Une Amende Est Infligée Au club JEA pour l'arrivée Tardive (mauvaise organisation 5000 DA .ART 132 RG FAF)

AFFAIRE 114Rencontre: MCA //MZEOP-HONNEUR (s) du:03/12/2016**Joueurs Avertis:**

- 1/- HECHANA AMIR,LN°1610203 – MZEO
- Avertissement pour C.A.S
- 2/- RAMDANI NABIL ,LN°1610213– MZEO,
- Avertissement pour C.A.S

AFFAIRE 115Rencontre: NZEO//CSEBP-HONNEUR (s) du:02/12/2016**Joueurs Avertis:**

- 1/- KERAA LAMINE,LN°1610528 – CSEB
- Avertissement pour C.D
(01) un match ferme plus 1000 DA (ART 102 RG FAF)
- 2/- AMRANI MED RIDHA ,LN°1610522– CSEB,
- Avertissement pour A.J
- 3/-BENAMAR RABEH, LN°1630400– CSEB,
- Avertissement pour C.A.S

AFFAIRE 116Rencontre: USM //CRBEOP-HONNEUR (s) du:02/12/2016**Joueurs Avertis:**

- 1/-HAMEDI RABAH ,LN°1610348 – USM
- Avertissement pour C.A.S
- 2/-BEN NACER ABDELHAK ,LN°1610546– CRBEO
- Avertissement pour C.A.S
- 4/-ABADLI HAMZA ,LN°1610547 – CRBEO
- Avertissement pour J.D.

AFFAIRE 117

Rencontre: JSD //RSF HONNEUR (s) du:03/12/2016

Joueurs Avertis:**1/- BARBARI AMMAR, LN°1610010 – JSD**

- Avertissement pour C.A.S

2/-SALEM SAAD ,LN°1610009– JSD,

- Avertissement pour C.A.S

3/-BEN SAID YOUCEF, LN°1610146 – JSD

- Avertissement pour C.D. (01) un match ferme plus 1000 DA (ART 102 RG FAF)

4/-BOUABES SAMIR, LN°1610083– RSF,

- Avertissement pour A.J.

-Vu les pièces versées au dossier par les officiels de la rencontre relatant l'incident grave survenus Lors de cette rencontre agression malmenation insultes menaces commis par (07) sept joueurs du club JSD envers les arbitres .

-attendu que cette rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire arrêtée à la 55 mn

- attendu que le trio d'arbitres étaient dans l'incapacité physique et morale de continuer a diriger cette rencontre.

-Vu les certificats médicaux du médecin légiste confirmant les blessures des arbitres agression avec lésions corporelles causant une incapacité inférieure à quinze (15 jours).

par ces motifs La commission de discipline décide.

-suspension de BARBARI AMMAR, LN°1610010 – JSD de (02) deux ans ferme plus 15.000 DA (ART 199 RG FAF).

-suspension de BARBARI MOHAMED CHARIF, LN°1610017- JSD (02) deux ans fermes plus 15.000 DA (ART 199 RG FAF).

- suspension de BEN SAID YOUCEF, LN°1610146 – JSD pour (04) quatre matchs fermes plus 5000 DA (ART 118 RG FAF).

- suspension de SALEM SAAD , LN°1610009–JSD, pour (04) quatre matchs fermes plus 5000 DA (ART 118 RG FAF).

- suspension de FERHATI HAMADA , LN°1610011-JSD pour (02) deux matchs fermes plus 1500 DA (ART 112 RG FAF).

- suspension de MANFOUKH BADREDDINE , LN°1630146- JSD pour (02) deux matchs fermes plus 1500 DA (ART 112 RG FAF).

- suspension de ROUAHNA FATEH , LN°1610013-JSD pour (02) deux matchs fermes plus 1500 DA (ART 112 RG FAF).

Donne match perdu par pénalité pour le club JSD JAMOURA attribue le gain du match au club RSF OUGHALA qui marque 03 points et 03 buts à zéro.

AFFAIRE 118

Contestation de participation formulée par le club du CRBEL OUTAYA sur des joueurs suspendus du club USM KHADMA.

-Rencontre USM – CRBEO du 02/12/2016.

-les réserves émises sont infondées.

-le paiement des droits de réserves doit couvrir l'ensemble des joueurs mis en cause.

-en application de (ART 86 RG FAF) la commission de discipline décide.

Rejette la réclamation du club CRBE LOUTAYA et maintient le résultat acquis sur le terrain.

AFFAIRE 119

-demande de régularisation d'une situation disciplinaire introduite par le CSC HAIBA des joueurs suspendus et qui ont participé à cette rencontre CSREO USM du 25/03/2016

Après l'étude de cette affaire il s'est avéré que ces joueurs sont bel et bien suspendus

M.NAILI SAAD LN° 1610106.

M.BOUKECHRIDA TAREK LN°1610105.

M.CHANOUIFI NABIL LN° 1610102.

-A cet effet et en application de l'article (135 RG/FAF)

la commission de discipline décide

Les joueurs indiqués ci-dessous sont suspendus d'un match ferme en sus de la Sanction initiale (04+1= 05 match ferme à compter du 04-12-2016).

LE PAYEMENT DES AMENDES DES CLUBS DOIT ETRE EFFECTUE DANS UN DELAI DE (30) JOURS SOIT AVANT LE 03/01/2016**DJABOU M^{ed} LEKHAMISSI**